

ACTUEL – Janvier 2022

Caisse de pension Valora:

Rémunération des assurés actifs pour l'année 2021 à 5.0%.

Le Conseil de fondation de la Caisse de pension Valora (CPV) est heureux de pouvoir offrir aux assurés des perspectives attrayantes pour leur prévoyance vieillesse.

- Lors de sa réunion du 12 janvier 2022, le Conseil de fondation de la CPV a décidé, grâce à l'année de placements performante, de rémunérer rétroactivement à 5,0% les avoirs de vieillesse des personnes assurées auprès de la CPV à fin 2021. Par rapport au taux d'intérêt minimal LPP 2021 de 1.0%, cela correspond à un taux d'intérêt plus élevé de 4.0%.
- Les prestations de rente en cours ne seront pas adaptées pour l'année 2022.

Connaissez-vous déjà les plans d'épargne de la Caisse de pension Valora? En choisissant la variante de plan d'épargne «Plus» ou «Max», vous pouvez augmenter volontairement vos cotisations d'épargne et améliorer ainsi votre rente de vieillesse. En même temps, vous avez la possibilité de participer au succès de la Caisse de pension Valora.

L'équipe de la Caisse de pension Valora se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Par téléphone (+41 61 467 20 20) ou par e-mail (pensionskasse@valora.com).

Le Conseil de fondation et l'équipe de la CPV souhaitent aux assurés et aux bénéficiaires de rentes leurs meilleurs vœux pour l'année 2022 et les remercient de la confiance qu'ils leur témoignent.